



14ème législature

Question N° : 37347	De Mme Dominique Chauvel (Socialiste, républicain et citoyen - Seine-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >centres d'information et d'orientation	Analyse > structures. organisation.
Question publiée au JO le : 17/09/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Dominique Chauvel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des centres d'information et d'orientation (CIO) et de leurs personnels. Chargés de l'information des jeunes scolarisés et de leur famille sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions, et de l'animation des échanges entre les partenaires du système éducatif et les acteurs économiques locaux, les conseillers d'orientation psychologues relayent actuellement de fortes inquiétudes quant à l'organisation et au fonctionnement futurs des CIO. Un temps envisagé, le transfert des CIO aux régions, qui seraient alors chargées du service public de l'orientation, a été retiré du projet de loi « de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires ». Ce retrait satisfait les conseillers d'orientation psychologues, mais ne résout pas la question de la répartition concrète des responsabilités en matière d'orientation ; de plus, le non remplacement de tous les départs en retraite et l'augmentation sensible de la part d'agents contractuels contribuent à la précarisation de la profession et interrogent sur l'évolution du statut des personnels concernés. Au vu de ces incertitudes, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement concernant l'avenir des CIO et, de manière plus générale, concernant ses objectifs initiaux de simplification et de clarification des compétences en matière d'orientation.